

Foire aux questions : Pensionnats, vérité et réconciliation, et protection de l'enfance

Qu'étaient les pensionnats autochtones?

À partir des années 1800, des écoles religieuses parrainées par le gouvernement ont été créées pour assimiler les enfants autochtones à la culture eurochrétienne canadienne. Les enfants ont été retirés de force de leurs communautés et de leurs familles et placés dans des internats, où ils étaient punis pour avoir parlé leur(s) langue(s) traditionnelle(s) et pratiqué leurs traditions culturelles. De nombreux enfants sont morts dans ces écoles et les abus mentaux, émotionnels, sexuels et physiques étaient courants. Le système des pensionnats autochtones est largement reconnu comme une forme de génocide en raison de la tentative délibérée du gouvernement et de l'église d'éradiquer tous les aspects des cultures autochtones.

Au cours des 150 années de fonctionnement des pensionnats au Canada, on estime que 150 000 enfants ont été contraints de fréquenter ces écoles. Le nombre d'enfants décédés est inconnu, bien que la Commission de vérité et de réconciliation (CVR), créée en 2008, dispose des noms ou d'autres renseignements pour plus de 4 100 d'entre eux (Source : [Projet des enfants disparus](#)). Les communautés autochtones estiment que le nombre réel atteint 25 000 enfants.

Les élèves des pensionnats des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que leurs familles et leurs communautés, ont été, et sont encore, profondément affectés par le système des pensionnats. La CVR a entendu près de 7 000 témoins, dont la plupart étaient des survivants des pensionnats. Vous pouvez entendre certaines de leurs histoires de la [Fondation autochtone de l'espoir](#).

Le dernier pensionnat géré par le gouvernement fédéral, Kivalliq Hall au Nunavut, a fermé ses portes en 1997. La [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#), le règlement du recours collectif entre les avocats des anciens élèves, les avocats des Églises, l'Assemblée des Premières Nations, d'autres organisations autochtones et le gouvernement du Canada, a été approuvée en 2006 et mise en œuvre à partir de 2007. L'accord prévoyait l'indemnisation des anciens élèves, des mesures de soutien à la guérison, des activités commémoratives et la création de la CVR. Le 11 juin 2008, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a présenté des excuses au nom du gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats. [Selon un rapport publié en 2021](#), le gouvernement canadien a versé plus de 3 milliards de dollars en compensation aux survivants des pensionnats.

Découvertes de tombes non marquées

En mai 2021, les restes de 215 enfants ont été retrouvés dans des tombes non marquées sur le site de l'ancien pensionnat de Kamloops, situé près de la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc, en Colombie-Britannique. Cela a conduit à des fouilles sur d'autres sites scolaires, le nombre de tombes non marquées s'élevant à 6 509 au 15 septembre 2021.

Règlement avec les élèves externes

En juin 2021, le gouvernement du Canada a conclu un accord de règlement avec les élèves externes – des élèves qui fréquentaient les pensionnats pendant la journée, mais qui rentraient chez eux le soir. L'accord de règlement comprend une compensation pour les anciens élèves et des investissements pour la guérison et la commémoration. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#) ou [ici](#) (en anglais seulement).

Qu'est-ce que la rafle des années 1960?

La rafle des années 1960 fait référence au retrait à grande échelle, par les services de protection de l'enfance, d'enfants autochtones de leur foyer, de leur communauté et de leur famille d'origine entre les années 1960 et 1980, et à leur adoption ultérieure dans des familles majoritairement non autochtones au Canada et dans le monde. Entre 1965 et 1984, pas moins de 16 000 enfants autochtones ont été placés dans des foyers non autochtones, souvent sans le consentement ou à l'insu de leur famille et de leur communauté.

L'éloignement généralisé des enfants et des jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits de leur foyer est lié au racisme historique, systémique et individuel à l'égard des autochtones, à l'ignorance des coutumes et des traditions autochtones par les travailleurs sociaux, ainsi qu'aux conditions socio-économiques dans les réserves, telles que la pauvreté, la toxicomanie et le chômage, causées par les séquelles des pensionnats et de la colonisation. Les efforts visant à maintenir le lien entre les enfants et les jeunes et leur famille biologique, y compris leurs frères et sœurs, ou leur communauté, et à soutenir la réunification ont rarement, voire jamais, été accomplis.

Cette expérience a laissé de nombreux enfants et jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits avec un sentiment perdu d'identité culturelle et d'appartenance. Le traumatisme résultant de la séparation physique et émotionnelle de leur famille d'origine continue d'avoir un impact profond sur ceux qui ont fait partie de la rafle des années 1960 et sur leurs communautés.

En 1985, le juge Edwin Kimelman a réalisé une étude sur l'appréhension des enfants autochtones au Manitoba, intitulée « [No Quiet Place: Review Committee on Indian and Métis Adoptions and Placements](#) » a déclaré « qu'un génocide culturel a eu lieu de manière systématique et routinière. » [TRADUCTION]

En octobre 2017, l'[action collective ayant trait à la rafle des années 1960](#) a été finalisée. L'entente exige du gouvernement fédéral qu'il verse entre 500 et 800 millions de dollars de dédommagement aux peuples autochtones qui ont perdu leur identité culturelle lorsqu'ils ont été retirés de leur famille et de leur communauté pendant la rafle des années 1960.

Comment le système de protection de l'enfance est-il lié à la colonisation et aux pensionnats?

Qu'est-ce que le racisme systémique?

« Le racisme est un système imposé de structures, de valeurs et de processus qui servent à avantager un groupe par rapport à un autre. La race est une manière socialement construite de catégoriser les humains sur la base de caractéristiques physiques et de placer ces catégories dans une hiérarchie qui suggère une infériorité ou une supériorité inhérente entre les différents groupes raciaux. De cette manière, le racisme continue de renforcer le concept de race. Cette hiérarchie n'a aucune validité scientifique et trouve sa genèse à une époque où la déshumanisation était une stratégie pour faire avancer les intérêts impériaux, patriarcaux, hétérosexistes et coloniaux par la dépossession, l'esclavage, le génocide et l'oppression. » – Centre de toxicomanie et de santé mentale, ou CTSM

Le racisme systémique implique un traitement discriminatoire, des politiques et des pratiques injustes, ainsi que l'inégalité des chances au sein des organisations, qui se traduisent par des résultats inéquitables pour les personnes noires, autochtones et racisées. Les politiques et les pratiques d'une organisation peuvent sembler neutres, mais finir par créer des avantages pour ceux qui appartiennent à un groupe racial blanc et eurocentrique et des désavantages pour ceux qui s'identifient comme noirs, autochtones et racisés.

Il est communément admis que l'histoire de la protection de l'enfance au Canada a commencé avec J.J. Kelso – souvent considéré comme le père fondateur du travail de protection de l'enfance – dans les années 1880 dans la ville de Toronto. La protection de l'enfance est apparue à une époque où la colonie de colons canadiens cherchait à s'établir politiquement, économiquement et culturellement. Dans l'ensemble de l'Empire britannique, y compris dans la colonie de peuplement canadienne, il est devenu un truisme de l'époque que les enfants sont l'avenir de la nation. Cependant, seuls certains enfants – à savoir les enfants de colons blancs à faible revenu – étaient jugés dignes d'être sauvés de la cruauté et de la négligence. La préoccupation centrale des initiatives de sauvetage des enfants consistait à préserver la domination de la race blanche et de veiller à ce que les colons blancs de classe inférieure ne sombrent pas au niveau des « Indiens sauvages » (Source : Landertinger, 2017; Swain 2009). Le système de protection de l'enfance et le système des pensionnats indiens sont apparus comme deux solutions séparées et distinctes pour ces populations d'enfants respectives.

Dès les premières étapes du développement de la protection de l'enfance, M. Kelso et d'autres ont convenu que pour les enfants des colons blancs, « les efforts pour sauver les enfants ne devraient jamais être dirigés vers la vie institutionnelle, mais vers cet arrangement normal qui maintient l'enfant dans la relation familiale », car il était bien compris que l'institutionnalisation était une pratique nuisible (Source : Landertinger, 2017). Et pourtant, dans le même temps, les enfants autochtones étaient placés en institution en masse. Au moment même où la cruauté et la négligence envers les enfants des colons blancs sont devenues un crime punissable, les enfants autochtones ont été soumis à une violence et à une cruauté insupportables par la société des colons.

Lorsque la fréquentation des pensionnats n'a plus été obligatoire et que les services de protection de l'enfance ont été transférés aux provinces dans les années 1950 et 1960, le taux d'appréhension des enfants autochtones à travers le Canada a augmenté de façon exponentielle. Les enfants autochtones pouvaient désormais accéder aux services de protection de l'enfance qui n'étaient auparavant accessibles qu'aux enfants blancs. Cette « prise en charge plus équitable » a donné lieu aux politiques et aux pratiques de la rafle des années 1960, qui ont conduit au retrait de milliers d'enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits de leurs foyers, de leurs familles et de leurs communautés. C'est pourquoi la protection de l'enfance est souvent considérée comme le successeur du système des pensionnats.

Qu'est-ce que la « rafle du millénaire » et pourquoi y a-t-il un nombre disproportionné d'enfants et de jeunes autochtones dans le système de protection de l'enfance de l'Ontario aujourd'hui?

Nous savons que les enfants autochtones sont aujourd'hui largement surreprésentés dans le système de protection de l'enfance. Au Canada, en 2016, les enfants autochtones ne représentaient que 7,7 % de la population infantile, mais constituaient 52,2 % des enfants placés en famille d'accueil (Source : [Recensement de 2016](#)). En 2018, un rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne, intitulé [Enfances interrompues](#), a montré que la proportion d'enfants autochtones admis dans les foyers était 2,6 fois plus élevée que leur proportion dans la population enfantine. Les raisons de cette réalité sont complexes, mais sont liées à la colonisation, au racisme anti-autochtone systémique et individuel, et au traumatisme intergénérationnel causé par les pensionnats et la rafle des années 1960.

En raison de la discrimination raciale et de l'oppression systémique auxquelles elles sont confrontées, les familles et les communautés autochtones sont plus exposées à la pauvreté, à la toxicomanie et au chômage, et n'ont pas accès aux services essentiels et aux infrastructures de base, comme un logement

sûr et de l'eau potable. Ces facteurs contribuent aux taux plus élevés d'implication de la protection de l'enfance.

La surreprésentation actuelle des enfants et des jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le système de protection de l'enfance est parfois appelée « la rafle du millénaire ».

Qu'est-ce que la Commission de vérité et de réconciliation (CVR)?

La Commission de vérité et de réconciliation a été créée en 2008 dans le cadre de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#). Son mandat consistait à documenter la vérité des survivants, des familles, des communautés et de toute personne personnellement touchée par l'expérience des pensionnats. La CVR a passé six ans à parcourir le Canada pour entendre les témoignages de personnes autochtones arrachées à leur famille lorsqu'elles étaient enfants et placées dans des pensionnats. En décembre 2015, la Commission a publié son rapport final en six volumes qui contient [94 appels à l'action](#) – dont les cinq premiers concernent le bien-être de l'enfant.

Les bureaux de la Commission sont désormais fermés, et son travail a été transféré au [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#).

Quels sont les 9 engagements concernant la réconciliation pris par le secteur du bien-être de l'enfance de l'Ontario?

En 2017, l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance a présenté ses excuses pour le rôle néfaste que les services de protection de l'enfance ont joué historiquement, et continuent de jouer, dans la vie des enfants, des familles et des communautés autochtones de l'Ontario. En tant que secteur, nous avons convenu à l'unanimité de [9 engagements en matière de réconciliation](#). Les voici :

1. Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge.
2. Réduire le nombre de dossiers juridiques impliquant des enfants et des familles autochtones.
3. Accroître le recours à des ententes formelles de soins conformes aux traditions.
4. Garantir une représentation et une participation des Autochtones aux conseils d'administration locaux.
5. Instaurer une formation obligatoire régulière sur les Autochtones à l'intention du personnel.

Litige en cours contre les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

En 2007, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (Société de soutien) ont déposé deux plaintes auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, qui a ensuite renvoyé l'affaire devant le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP). Ils alléguaient ce qui suit :

(1) le gouvernement sous-finançait les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans les réserves. Ils ont affirmé que ce sous-financement systématique était lié à la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance.

(2) Le gouvernement n'a pas mis en œuvre le [principe de Jordan](#) (en anglais seulement) – une règle qui engage à fournir aux enfants des Premières Nations les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, plutôt que de prendre d'abord le temps de déterminer quel ordre de gouvernement est responsable du coût.

En 2016, le TCDP a tranché en faveur de l'APN et de la Société de soutien, affirmant que le gouvernement canadien exerce une discrimination raciale à l'égard des enfants des Premières Nations. Depuis lors, le gouvernement du Canada ne s'est pas conformé à plusieurs ordonnances du TCDP et continue de contester la décision devant les tribunaux. Pour en savoir plus sur l'affaire, cliquez [ici](#).

6. Intégrer le Principe de Jordan dans la pratique de services et le protocole interagences.
7. En consultation avec les communautés autochtones, élaborer un plan unique basé sur les agences afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles de ces communautés.
8. Continuer à établir des liens entre leur agence locale et les communautés autochtones locales.
9. Aider les personnes qui souhaitent consulter leurs dossiers historiques en accédant aux renseignements qu'elles demandent et en les leur fournissant.

Vous pouvez en savoir plus sur les excuses et l'événement où elles ont eu lieu [ici](#).

Quels progrès ont été accomplis concernant les 9 engagements en matière de réconciliation?

Depuis 2017, la Société Catholique de l'Aide à l'Enfance (SCAE) de Toronto travaille en étroite collaboration avec Services aux enfants et aux familles autochtones (SEFA) afin de mieux comprendre notre rôle dans la perpétuation de l'oppression et du racisme systémiques et comment nous pouvons apprendre et grandir en tant qu'agence qui répond aux besoins des enfants, des jeunes et des familles autochtones.

Les mesures concrètes que nous avons prises sont les suivantes :

- formation du personnel;
- établissement de relations avec les SEFA;
- intégrer le principe de Jordan dans les pratiques en matière de service;
- identifier les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis que nous avons rapatriés ou que nous sommes en train de rapatrier vers des organisations autochtones;
- travailler au transfert d'environ 40 enfants, jeunes et familles vers les SEFA ou d'autres organisations autochtones;
- établir un accord financier pour soutenir les SEFA lorsqu'ils assument la responsabilité des enfants, des jeunes et des familles transférés par la SCAE;
- détachement de trois personnes auprès des SEFA pour aider à la transition des enfants, des jeunes et des familles.

Ensemble, nous continuons à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans le cadre de ces engagements afin d'améliorer les résultats et le soutien aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux communautés autochtones.

En tant qu'organisme desservant la population catholique de Toronto, êtes-vous affilié à l'Église catholique? L'Église catholique n'était-elle pas responsable des écoles résidentielles?

La SCAE fournit des mesures de soutien et des services à la population catholique de Toronto. Bien que nous ne soyons pas une extension de l'Église, les valeurs catholiques sont ancrées dans le tissu de notre organisation, ce qui guide la manière dont nous soutenons les enfants, les jeunes et les familles.

Les pensionnats indiens étaient financés par le gouvernement, mais le plus souvent gérés par les Églises catholique, anglicane, unies et presbytérienne.

Le secteur de la protection de l'enfance, y compris notre agence, a assumé la responsabilité du rôle qu'il a joué et continue de jouer dans la surreprésentation des enfants et des jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis pris en charge, et nous travaillons activement à la réconciliation.

En quoi consistent les agences de services de bien-être pour enfants et familles autochtones et comment travaillent-elles pour soutenir les communautés autochtones aujourd'hui?

En Ontario, les services de protection de l'enfance sont fournis au niveau communautaire par des organismes indépendants à but non lucratif, financés par le gouvernement de l'Ontario, appelés sociétés d'aide à l'enfance ou agences de services de bien-être pour enfants et familles autochtones. La *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF) de l'Ontario stipule que les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont le droit de fournir leurs propres services à l'enfance et à la famille, dans la mesure du possible. De plus, en 2020, le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, a été adopté par le gouvernement du Canada. Cette loi affirme les droits inhérents des communautés autochtones à exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille.

En date du mois d'août 2021, il y avait 51 sociétés d'aide à l'enfance en Ontario, dont 13 sont des agences autochtones mandatées pour le bien-être des enfants et des familles. En outre, il existe deux agences prémandatées – ce sont des organisations qui cherchent à obtenir leur désignation auprès du gouvernement provincial pour fournir des services de protection de l'enfance dans leurs communautés. Chaque agence pour le bien-être des enfants et des familles autochtones fournit des services adaptés à la culture des Premières Nations qu'elle dessert, notamment en utilisant ses propres modèles de services, ses accords de soins coutumiers et ses modèles d'autonomie. Elles s'attachent à honorer les traditions, l'histoire et les coutumes de leurs communautés et à fournir des services ancrés dans leurs valeurs, leurs principes et leurs forces. L'[Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario](#) (ANCFSAO) soutient les agences de services de bien-être pour enfants et familles autochtones de toute la province afin qu'elles fournissent des services communautaires de haute qualité en matière de bien-être de l'enfance et de la famille.

Qu'est-ce que la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation? Qu'est-ce que la journée du chandail orange? Pourquoi ont-elles été établies?

Cette année, le gouvernement du Canada a adopté une loi visant à faire du 30 septembre un jour férié fédéral, la [Journée nationale pour la vérité et la réconciliation](#). « Cette journée est l'occasion de rendre hommage aux enfants disparus et aux survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés. Elle appelle à la commémoration publique de l'histoire tragique et douloureuse et des répercussions actuelles des pensionnats.

La Journée du chandail orange a également lieu le 30 septembre et est célébrée depuis 2013. Il s'agit d'une journée consacrée à la commémoration de l'expérience des pensionnats. Cette journée représente l'occasion de s'informer et de discuter du patrimoine du système, ainsi que de se souvenir et d'honorer les élèves qui ont fréquenté les pensionnats.

La Journée du chandail orange a été créée dans le cadre du projet de commémoration du pensionnat indien St. Joseph Mission et des événements de réunion à Williams Lake, en Colombie-Britannique. Phyllis Webstad y a raconté l'histoire de son premier jour au pensionnat. Sa grand-mère lui avait offert un nouveau chandail orange, qu'elle était ravie de porter. Cependant, il lui a été immédiatement retiré lorsqu'elle est arrivée à l'école et elle ne l'a jamais revu. Il s'agissait d'une pratique courante dans les pensionnats, où l'on enlevait aux enfants leurs objets personnels, où on les obligeait souvent à se couper les cheveux et où on leur interdisait de parler leur(s) langue(s) traditionnelle(s) ou de pratiquer

leurs traditions culturelles. Cela faisait partie de la tentative systématique d'assimiler les enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans la société des colons et de détruire leurs liens avec leurs familles et leurs communautés.

Le chandail orange est désormais le symbole de tout ce que les enfants et les jeunes autochtones ont perdu, mais aussi de l'espoir et de la guérison pour la prochaine génération d'enfants et de jeunes. Vous pouvez en savoir plus sur la Journée du chandail orange en cliquant [ici](#) (en anglais seulement).

Pourquoi la vérité et la réconciliation sont-elles importantes?

Les pensionnats et la rafle des années 1960 font partie de l'histoire commune des Canadiens. Nous continuons de constater les répercussions de ces systèmes sur la vie des enfants, des jeunes, des familles et des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le système actuel de protection de l'enfance continue également de nuire aux familles et aux communautés autochtones. La guérison et la réparation de nos relations avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits nécessitent une action délibérée et soutenue de démantèlement de nos systèmes et structures coloniaux, non seulement sur le plan de la protection de l'enfance, mais aussi dans tous les secteurs. Sans action soutenue, proactive et positive de la part des colons, il ne peut y avoir de réconciliation.

Ressources :

- [Le Centre national pour la vérité et la réconciliation](#)
- [La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#)
- [L'Indian Residential School Survivors Society](#)
- [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#)
- [L'entente ayant trait à la rafle des années 1960](#)
- Commission ontarienne des droits de la personne, *Enfances interrompues*
- [Fondation autochtone de l'espoir](#)
- [Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario](#) (en anglais seulement)
- [No Quiet Place: Review Committee on Indian and Métis Adoptions and Placements](#) (en anglais seulement)
- Landertinger, L. (2017). Child Welfare and the Imperial Management of Childhood in Settler Colonial Canada, 1880s-2000s. Université de Toronto (Canada) (en anglais seulement)
- Swain, Shurlee. 2009. « Sweet Childhood Lost: Idealized Images of Childhood in the British Child Rescue Literature. » Journal of the History of Childhood and Youth. 2(2). (en anglais seulement)

Les anciens élèves des pensionnats peuvent appeler le [1 866 925-4419](tel:18669254419) pour obtenir des services d'aiguillage en cas de crise émotionnelle et des renseignements sur d'autres mesures de soutien en matière de santé offerts par le gouvernement du Canada.

Les personnes autochtones du Canada peuvent également appeler la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour obtenir des conseils et une intervention en cas de crise.

Appelez la ligne d'écoute gratuite au [1 855 242-3310](tel:18552423310) ou connectez-vous au [clavardage en ligne](#).